

Réponse du CFBP à la consultation publique CRE sur le Tarif d'Acheminement (18/12/15)

Association de loi 1901, le Comité Français du Butane et du Propane (CFBP) est l'organisation professionnelle de la filière des GPL qui assure la distribution des GPL sur l'ensemble du territoire français et en particulier dans les 27000 communes françaises non raccordées au réseau de gaz naturel. Le CFBP représente ses cinq adhérents - ANTARGAZ, BUTAGAZ, FINAGAZ, PRIMAGAZ et VITOGAZ - auprès des différents acteurs politiques et économiques français. En partenariat avec les instances nationales, européennes et internationales, le CFBP contribue à l'élaboration des règles et des normes qui régissent l'exploitation et l'utilisation des GPL. Le CFBP informe le public et les différents services et industries liés aux GPL sur les utilisations et avantages des gaz butane, propane et du GPL carburant sur la sécurité et sur les activités de la profession.

Réponse à la question N°1

En réponse à la question 1 relative à l'action de développement gaz de GRDF, le CFBP souhaite rappeler que les actions menées par GRDF en matière de soutien au développement de l'énergie gaz sont bénéfiques à l'ensemble de la filière gaz en général que ce soit au niveau :

- Des actions de promotion de l'énergie gaz qui sont menées sur le marché résidentiel & tertiaires et qui permettent de renforcer le choix du gaz dans les bâtiments neufs et existants comme énergie de chauffage, de production d'ECS et de cuisson ;
- Des actions menées pour mieux prendre en compte les évolutions réglementaires et normatives et permettre à la filière gaz de s'y adapter efficacement ;
- Des travaux de R&D qui favorisent le développement de solutions gaz innovantes, économiquement accessibles et adaptées tout en améliorant la sécurité ainsi que la performance des technologies existantes ;

Si l'ensemble de ces actions bénéficient en priorité et très majoritairement à la promotion du gaz naturel et du biogaz, les gaz propane et butane en profitent indirectement dans la mesure où ils couvrent les mêmes usages avec les mêmes matériels mais en dehors des zones de distribution de gaz naturel. Ils sont donc complémentaires bien que 20 fois plus petits.

Réponse à la question N°32

En réponse à la question 32 relative au prochain tarif ATRD5 de GRDF :

Considérant que les actions menées par GRDF dans le cadre du développement de l'énergie gaz sont bénéfiques à l'ensemble de la filière, le CFBP estime légitime la demande d'augmentation du budget pour le tarif ATRD5 de 20% par rapport au tarif ATRD4.

Ces 9M€ supplémentaires devraient en effet permettre :

- d'une part, de pérenniser le soutien de GRDF à la filière gaz sur les marchés résidentiel et tertiaire, secteur soumis à de nombreuses évolutions réglementaires et au sein duquel les travaux menés par GRDF et ayant bénéficiés à l'ensemble des acteurs de la filière, ont permis le déploiement de solutions gaz performantes. A noter qu'en l'absence de fonds supplémentaires, GRDF devra utiliser une partie des montants alloués au secteur résidentiel et tertiaire pour traiter ces sujets complémentaires, ce qui limitera de fait les actions menées sur ce secteur d'activité et serait préjudiciable pour l'ensemble des acteurs gaziers.
- d'autre part, de mener des actions supplémentaires sur des sujets actuellement problématiques pour l'ensemble de la filière et pour lesquels la recherche de solutions adaptées est indispensable à la bonne mise en œuvre de la transition énergétique. Ces sujets concernent notamment : a) l'élargissement des travaux de GRDF au secteur de l'industrie du gaz afin d'œuvrer en faveur de la transition énergétique, b) le lancement de travaux de R&D afin de développer des solutions adaptées à l'EVAPDC des systèmes gaz, c) œuvrer efficacement pour la lutte contre la précarité énergétique et la sécurisation des installations intérieures de gaz des consommateurs.

Le CFBP se déclare donc favorable :

- à un soutien supplémentaire de GRDF à la transition énergétique dans le bâtiment en développant et en testant de nouvelles solutions pour l'évacuation des produits de combustion des chaudières à condensation en prévision d'une généralisation en 2018.
- à un soutien supplémentaire de GRDF à la transition énergétique dans l'industrie, afin de développer et d'expérimenter de nouvelles solutions performantes gaz

Ces actions permettront, dans la continuité du soutien de GRDF à la filière gaz sur les marchés résidentiel et tertiaire, de favoriser directement la mise en œuvre de la transition énergétique pour l'énergie gaz et de mieux appréhender les différentes évolutions réglementaires tout en participant activement à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de GES.